

Agence de Nantes

12, allée Duguay-Trouin, 44 000 Nantes

Tél. : +33(0)2.51.72.79.57 Fax : +33(0)2.40.89.34.56

Nantes, le 30/11/2012

Comité de suivi n°3 du projet éolien de Champbellé (Feins) Analyse du pré-diagnostic paysager

Date :	Jeudi 18 octobre 2012
Heure :	20h15– 22h20
Lieu :	Mairie de Feins, salle du Conseil
Personnes présentes (21) :	<p style="text-align: center;">Animatrice du comité de suivi : Cristina Robin, ABO Wind, responsable communication du projet de Feins</p> <p style="text-align: center;">Porteur du projet : Gaël Millet, ABO Wind, responsable de projets Théo Dumanchin, ABO Wind, assistant responsable de projets (stagiaire)</p> <p style="text-align: center;">Bureau d'études : Cécile Nardi, bureau d'études Ouest Am' en charge de l'étude paysagère du projet</p> <p style="text-align: center;">Représentants de la collectivité : Alain Fouglé, maire de Feins Anne Rogard, chargée de mission pour la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné (CCPA)</p> <p style="text-align: center;">Associations et Etablissements publics territoriaux : Carole Hénon, Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement des communes du Pays d'Aubigné (APSE) Michel Hénon, Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement des communes du Pays d'Aubigné (APSE)</p> <p style="text-align: center;">Propriétaires fonciers : Raymond Duval, propriétaire de terrains à Feins Michel Marquet, propriétaire de terrains à Feins Arie Uitenbroek, propriétaire de terrains à Feins</p> <p style="text-align: center;">Riverains : Maurice Perrin, habitant de Feins Maud Boekhoorn, habitante de Feins Véronique Lambert, habitante d'Andouillé-Neuville Jacky Huet, habitant d'Andouillé-Neuville Céline Ruaudel, habitante de Feins Bernard Nicolle, habitant de Feins Annabelle Lucas, habitant de Feins Erwan Bouriel, habitant de Feins Louis Helleux, habitant des Landes de Poscé Franck Riem, habitant de la Lande Amaury</p>

Ordre du jour		
1	Introduction	20h15
2	Sommaire de la présentation de la méthodologie de l'étude d'impact paysagère	
3	Ce qu'il faut retenir	
4	Remarques et questions diverses	
5	Choix des points de vue pour les photomontages	
6	Conclusion et planning des prochaines réunions	22h20

	Compte-rendu	Commentaires
1	<p style="text-align: center;">Introduction</p> <p>Le comité de suivi débute à 20h15.</p> <p>Cristina Robin annonce que ce comité de suivi portera sur la méthodologie de l'étude paysagère, constituant une des études principales du dossier d'étude d'impact du projet éolien sur son environnement. Une présentation sera projetée et expliquée par Cécile Nardi, de la société Ouest Am', en charge de cette étude.</p> <p>Quatre nouvelles personnes sont présentes lors de ce 3^{ème} comité de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Louis Helleux, habitant de la Lande de Poscé (membre de l'APSE). - Franck Riem, habitant au hameau La Lande Amaury, intéressé tout particulièrement sur le financement du projet. Il participe au projet éolien de Béganne (Morbihan). - Annabelle Lucas et Erwan Bouriel, habitant également La Lande de Poscé à Feins, venus pour s'informer sur le projet éolien (membres de l'APSE). <p>Cristina Robin demande s'il y a des remarques portant sur le précédent comité de suivi.</p> <p>Franck Riem s'interroge sur la date de lancement des études acoustiques et la pose des sonomètres. Gaël Millet répond que les mesures acoustiques n'ont pas encore été réalisées du fait d'une météo trop peu clémente depuis plusieurs semaines. Une semaine sans pluie est nécessaire afin de ne pas fausser les mesures acoustiques.</p> <p>Cristina Robin donne ensuite la parole à Cécile Nardi de Ouest Am'.</p>	
2	<p style="text-align: center;">Sommaire de la présentation de la méthodologie de l'étude d'impact paysagère</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du bureau d'étude Ouest Am' 2. Réglementation applicable aux éoliennes 3. Méthodologie de travail pour l'étude paysagère 4. Présentation de l'état initial du site 5. Suggestion de points de vue pour les photomontages 6. Réponses aux questions 	<p><i>Les diapositives projetées sont annexées au présent compte-rendu.</i></p>
3	<p style="text-align: center;">Ce qu'il faut retenir</p> <p>Cette étude est entreprise en vue de déterminer et d'étudier les composantes du territoire (topographie, lignes de force, monuments historiques et remarquables, lieux touristiques...) pour que le parc éolien se compose au mieux avec son environnement paysager.</p> <p>Différentes aires d'étude sont définies : aire immédiate, aire rapprochée, aire intermédiaire, aire éloignée. Une analyse particulière est menée dans le cadre de chacun de ces périmètres. Ces aires d'études permettront d'analyser finement les éléments locaux composant le paysage tels que le relief, le réseau hydrographique, la végétation, l'organisation de l'habitat, les monuments historiques, le patrimoine remarquable, et aussi les autres parcs ou projets éoliens, notamment ceux de Sens-de-Bretagne et de Marcellé-Raoul.</p> <p>Des cartes de co-visibilité permettent la représentation sur une carte IGN des lieux d'où les éoliennes pourraient être visibles. Elles seront nécessaires pour répertorier les différents bâtiments et sites historiques inscrits ou classés.</p> <p>Des photomontages seront réalisés à des endroits clés significatifs (zones d'habitation, routes principales, lieux touristiques...) permettant ainsi de visualiser le paysage définitif avant même la construction du parc.</p>	<p>Diapositives 5 à 15</p> <p>Diapositives 16 à 19</p> <p>Diapositives 20 et 41</p>
4	<p style="text-align: center;">Remarques et questions diverses</p> <p><u>Alain Fouglé : La CCPA a réalisé un inventaire des sentiers de randonnée sur son territoire, qui viennent s'ajouter aux sentiers de Grandes Randonnées (GR) connus. Il peut être intéressant de les intégrer à l'étude paysagère.</u></p> <p>Cécile Nardi : Oui, tout à fait.</p> <p>Anne Rogard : Je transmettrai l'inventaire au format SIG (= système d'information géographique) à Gaël Millet.</p> <p><u>Céline Ruauadel : La liste des monuments historiques ne comporte pas l'église de Feins ou la chapelle du Maffay au nord de la Chevrolais. Ce sont pourtant des lieux remarquables. De même, la Rigole du Boulet n'apparaît pas comme une zone naturelle protégée (Natura 2000 ou</u></p>	<p>Cf. diapo 16 et 17</p> <p>Cf. diapo 17</p>

[Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique\). Seront-ils tout de même étudiés ?](#)

Cécile Nardi : Le classement ou l'inscription d'un monument ou d'un site nécessite la constitution d'un dossier de demande. Tous les lieux remarquables ne sont donc pas systématiquement classés ou inscrits. Il nous est obligatoire de lister l'intégralité des monuments historiques (classés et inscrits) dans l'étude paysagère et d'indiquer quel impact aurait le projet de parc éolien sur ces monuments. Concernant les lieux remarquables non protégés, ne sont étudiés que les plus proches et potentiellement impactés. Il est notamment prévu qu'un photomontage soit réalisé au niveau de la chapelle du Maffay.

Céline Ruauudel informe le comité de suivi que la région Bretagne a réalisé un inventaire des lieux et monuments remarquables sur son territoire.

[Céline Ruauudel : Concernant les photomontages réalisés auprès des lieux d'habitation proches, seront-ils transmis aux habitants ?](#)

Gaël Millet : Les photomontages seront intégralement réalisés début 2013. Par soucis de transparence, je ne vois aucun inconvénient à transmettre à un habitant le photomontage réalisé à proximité de sa maison s'il me le demande.

[Céline Ruauudel : L'analyse des photomontages tient certainement compte de la végétation. Mais quelle garantie avons-nous que les arbres et les haies existant actuellement ne seront pas coupés à l'avenir ? Et d'autre part, comment procède-t-on pour planter les haies supplémentaires en tant que mesure compensatoire ?](#)

Jacky Huet : La Politique Agricole Commune (PAC) impose pour chaque exploitation, qu'au moins 3% de la surface agricole utile soit couverte par des surfaces d'intérêts écologiques comme les haies, les bosquets... Les haies ne peuvent donc pas être coupées aussi facilement.

Alain Fougé : Par ailleurs, il est possible, dans le cadre du PLU, de protéger certaines haies ou certains espaces boisés. C'est d'ailleurs déjà le cas sur certaines haies. Toutefois, on ne peut rien faire si les haies sont coupées avant validation du PLU ou de sa modification.

Cécile Nardi : Pour répondre à la deuxième question, les conclusions de l'étude paysagère amèneront à des suggestions de mesures afin d'annuler, de compenser ou de réduire les impacts sur l'environnement paysager.

Gaël Millet : Un budget sera ainsi estimé pour proposer l'implantation de haies paysagères afin de masquer partiellement ou intégralement une ou plusieurs éoliennes, soit depuis des vues liées au patrimoine historique ou à des sites fréquentés, soit depuis des résidences pour lesquelles le propriétaire nous aura expressément adresser sa demande. Dans le premier cas, on recherche en priorité à installer les haies sur du terrain communal ou départemental. Dans le second cas, on est généralement sur des parcelles privées et il est nécessaire que le propriétaire de la ou les parcelles concernées y donne son accord.

[Céline Ruauudel : Les photomontages auront-ils une influence sur le choix de l'éolienne installée ?](#)

Gaël Millet : L'étude paysagère pourra en effet faire ressortir des préconisations notamment quant à la taille des éoliennes. Néanmoins, la présence d'un couloir aérien militaire au-dessus de Feins limite déjà les éoliennes à une hauteur maximale d'environ 125 mètres en bout de pale, ce qui correspond par exemple à un mât de 80 mètres de haut et des pales de 45 mètres de long.

Par ailleurs, si des éoliennes de parcs éoliens voisins sont visibles sur certains photomontages, il peut nous être demandé de choisir des éoliennes de même type afin de conserver une certaine homogénéité.

[Maud Boekhoorn : Quelle est la réglementation sur le balisage lumineux d'une éolienne ?](#)

Gaël Millet : Le balisage des éoliennes est actuellement régi par un arrêté en date du 13 novembre 2009 (<http://www.dsac-ne.aviation-civile.gouv.fr/images/eolien/30236784arrete-du-13-11-2009-balisage-eoliennes-pdf.pdf>). On peut en retenir principalement que :

- Toutes les éoliennes doivent être balisées (diurne et nocturne).
- La couleur blanche doit être apposée uniformément sur le fût, la nacelle et les pales des éoliennes.
- Un dispositif supplémentaire de balisage nocturne doit être installé sur les éoliennes de plus de 150 mètres de hauteur (pale à la verticale).

	<p>Concernant le balisage lumineux, dans le cas d'éoliennes d'une hauteur maximale de 150m, il est demandé d'installer sur le sommet de la nacelle des feux d'obstacle moyenne intensité de type A pour le jour (feux à éclats blancs de 20 000 candelas) et de type B pour la nuit (feux à éclats rouges de 2 000 candelas). Ces feux d'obstacle doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).</p> <p>La filière éolienne travaille actuellement sur plusieurs pistes qui permettraient de réduire l'impact de ces feux à éclats, tout en assurant la sécurité des aéronefs pouvant circuler à proximité.</p> <p><u>Franck Riem : Est-ce-que des résultats concernant l'étude de vent sont déjà disponibles ?</u></p> <p>Gaël Millet : Le mât de mesure de vent a été installé mi-juin c'est-à-dire il y a environ 4 mois. Ce n'est qu'au bout de 6 mois de mesure qu'on peut se faire une première idée du potentiel éolien sur le site. La période hivernale reste par ailleurs la période la plus ventée de l'année donc nous devrions avoir une bonne idée de la faisabilité du projet courant mars 2013.</p>	
4	<p style="text-align: center;">Choix des points de vue pour les photomontages</p> <p>Cécile Nardi montre une carte proposant déjà 43 points de vue pour l'étude paysagère. Tous les membres du comité sont invités à s'exprimer sur la position de ces points de vue et à proposer d'autres points de vue leur semblant pertinents.</p> <p>Il a été proposé l'ajout d'une prise de vue sur les lieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau de l'aire de jeux, dans le bourg de Feins (lieu de vie important) - au hameau des Cours Carrées à Feins (vues possibles sur les 3 parcs éoliens) - au bord de l'étang du Boulet, près du camping (lieu touristique) - depuis la pisciculture sur la route de Dingé à Feins - au Tertre de Vignoc, sur la route reliant Saint-Malo à Rennes (point haut) - sortie Est de Guipel - sur la Crête d'Hédé (point haut) - au carrefour de la Belle Etoile, à l'intersection de la D20 et de la D90 (point haut) 	<p>Diapositives 20 et 41</p> <p>→ ajouté → vues trop fermées → ajouté → non retenu → vues trop fermées → remplace le pt 31 → pt 31 + intéressant → remplace le pt 9</p>
5	<p style="text-align: center;">Conclusion et planning des prochaines réunions</p> <p>Cristina Robin rappelle les points importants abordés tout au long de ce comité de suivi. Le bureau d'étude Ouest Am' analysera les propositions évoquées et les points de vue pertinents seront ajoutés ou viendront remplacer des points de vue proches.</p> <p>L'étude paysagère devrait au final compter entre 45 et 50 points de vue.</p> <p>Anne Rogard informe le comité de suivi qu'une deuxième réunion publique sur l'étude ZDE que mène actuellement la CCPA se tiendra le mardi 13 novembre à 20h30 dans la salle des fêtes d'Andouillé-Neuville. Cette réunion portera sur l'analyse technique et paysagère.</p> <p>Cristina Robin conclut en informant que le prochain comité de suivi aura lieu en janvier et portera sur l'étude environnementale (faune, flore et milieux naturels). La date précise n'est pas encore fixée.</p> <p>Le comité de suivi se termine à 22h20.</p>	